



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ CI-HAUT MENTIONNÉE

AVIS PUBLIC – SÉANCE EXTRAORDINAIRE

EST, par le présent avis, donné par le soussigné Karl Péguy Saint-Fort, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Valère tiendra une séance extraordinaire publique en présentiel, **le mardi 24 septembre 2024 à 13 h 00** à la salle municipale du conseil située au 2 rue du Parc. Cette séance sera aussi diffusée en direct sur la page You Tube &Facebook de la municipalité.

Les citoyens qui désirent poser des questions aux élus pourront le faire lors de la séance publique.

Donné à Saint-Valère, ce 23eme jour du mois de septembre 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,


Karl Péguy Saint-Fort

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 9h et 12h, le 23ème jour du mois de septembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt troisième jour de septembre 2024.

Signé.....

